



Que faire suite au décès d'une locataire .

Par **PANADE**, le **15/01/2019** à **11:33**

Bonjour . Ma locataire est décédée fin Décembre . Sa maman vivait avec elle . Elle est hospitalisée , sera mise sous tutelle non familiale sa seconde fille refuse de s'en occuper , elle est inapte a vivre seule .

Comment proceder a la résiliation du bail .

Comment faire pour recuperer mon appartement dans les meilleurs délais ?

Merci pour votre aide .

Par **Visiteur**, le **15/01/2019** à **14:19**

Bonjour

Les ascendants, les descendants, le concubin notoire et les personnes à charge du défunt peuvent selon la loi, bénéficier d'une continuation du contrat.

Si au décès du locataire il n'existe aucun bénéficiaire du droit de transfert, le bail est automatiquement résilié.